

## **GROUPEMENT DE BASKETBALL**

## **DES CERCLES DE TENNIS**

□

## **PROCES-VERBAL DE**

## **L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

□ **DU 05 SEPTEMBRE 2011**

□

Présents : M.M. R. Roman (Président du C.E.), J.P. Simon (Vice-président du C.E.), J. Goessens (trésorier du C.E. + représentant du R.S.N.B.), G. Carmeliet (secrétaire du C.E. + représentant Royal 1865).

Madame F. Roelandt et M. Vanbinst Th. (R. Anderlecht), M.M. S. Bertouille (A.S.U.B. Old Stars), N. Vandenbalck (A.S.U.B. Tennis), A. Sterckx (R.Avia B.C.), R. Bauduin (Electrabel), X. Forthomme (Fab Five).

L. Jamar (Président de la C.A.D. + arbitre), E. Mommaerts (membre de la C.A.D.), M. Le Jeune (arbitre), A. Sandron (ASUB Tennis), T. Drogart (Fab Five).

\*\*\*\*\*

M. Roman, Président du C.E. ouvre la séance à 20h05.

1°) Vérification des pouvoirs des délégués

Tous les clubs inscrits dans le championnat du Groupement sont valablement représentés.

2°) Approbation du P.V. de l'A.G.O. du 09 mai 2011

Le P.V. cité sous rubrique est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3°) Approbation des comptes de la saison 2010/2011

Le trésorier, M. Jean Goessens ayant été dans l'impossibilité d'imprimer certains documents, la jonction entre les montants des comptes du Groupement approuvés lors de la dernière vérification et ceux du début de la prise de fonction de M. Goessens n'a pu être établie. MM. Carmeliet et Goessens vont faire le nécessaire pour que ces documents soient rapidement transmis aux vérificateurs. Les comptes de la saison 2010/2011, s'ils sont approuvés par les vérificateurs, devront être approuvés également lors de la prochaine A.G.O.

4°) Rapport du trésorier

M. Goessens communique à l'assemblée les montants du compte courant et du compte d'épargne du Groupement et signale que notre situation financière est toujours saine.

5°) Composition de la C.A.D.

Suite à l'élection qui a précédé cette A.G.O., voici la nouvelle composition de la C.A.D. :

Président : M. Léon Jamar

Vice-président : M. Hubert Bourgeois

Secrétaire : M. Jean-Paul Simon

Membres : MM. Serge Bertouille, Alain Bromey, Claude Dascotte, Thomas Drogart, Jean Goessens, Eugène Mommaerts, Youri van Gils.

6°) Tirage au sort du premier tour de la Coupe B.T.

Le tirage au sort a donné le programme suivant :

Matches « aller »

BT1 – Dimanche 23/10 – 10h00 – R. AVIA B.C. / R.S.N.B.

BT2 – Dimanche 23/10 – 10h00 – ELECTRABEL / ROYAL 1865

BT3 – Dimanche 23/10 – 11h00 – ASUB O.S. / FAB FIVE

BT4 – Vendredi 21/10 ou samedi 22/10 - R. ANDERLECHT / ASUB TENNIS

Vu que le jour du match est différent pour le R. Anderlecht si le match de coupe est suivi ou non d'un match amical de réserves, les deux équipes sont priées de s'entendre et de signaler, au secrétaire du Groupement, pour le 10 octobre prochain au plus tard, s'ils organisent ou non un match de réserves à la suite du match de coupe de ce week-end.

Matches « retour »

BT5 – Dimanche 27/11 – 10h00 – R.S.N.B. / R. AVIA B.C.

BT6 – Vendredi 25/11 – 20h00 – ROYAL 1865 / ELECTRABEL

BT7 – Vendredi 25/11 – 20h00 – FAB FIVE / ASUB O.S.

BT8 – Vendredi 25/11 – 19h30 ou 20h00 - ASUB TENNIS / R. ANDERLECHT

Vu que l'heure du match est différente pour l'ASUB TENNIS si le match de coupe est suivi ou non d'un match amical de réserves, les deux équipes sont priées de s'entendre et de signaler au secrétaire du Groupement, pour le 10 novembre prochain au plus tard, s'ils organisent ou non un match de réserves à la suite du match de coupe de ce jour-là.

7°) Mot du Président

Dans son allocution M. Roman remercie le Royal Anderlecht qui nous fait le plaisir de revenir parmi nous après deux ans d'absence et espère que la saison se déroulera sans blessés et sans exclusions.

8°) Divers

-Suite à l'avis de Vivium qui nous a signalé que la visite médicale n'est pas obligatoire pour être couvert par l'assurance, le secrétaire du Groupement rappelle que le document de décharge de responsabilité du Groupement pour un problème de santé d'un joueur ou d'un officiel autre qu'un accident sportif couvert par l'assurance du Groupement doit être mis à jour chaque saison et à nouveau signé par tous les joueurs évoluant dans notre championnat.

-Dérogations au Règlement FIBA (prévu par nos statuts)

L'assemblée prend les décisions suivantes :

-Règle des 24 secondes : non appliquée sauf lors des finales des coupes et lors d'un éventuel test-match ;

-Présence d'un délégué au terrain : Non nécessaire ;

-Nouvelle règle du demi-cercle imaginaire (ou réel) : Ne sera pas d'application ;

-Le secrétaire rappelle également que la plupart des informations utiles de notre Groupement peuvent être consultées par tous sur notre site [www.gbbct.be](http://www.gbbct.be)

-La R. AVIA B.C. est prié de transmettre au secrétaire du Groupement un document signalant que ses joueurs sont assurés par eux et qu'ils ne doivent donc pas être assurés par le Groupement.

La séance est clôturée à 21h15.

Le secrétaire, G. Carmeliet